

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2025/20

Nombre de Conseillers

En exercice : **10**

Présents : 9

Votants : 9

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le HUIT JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 01/07/2025

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Yannick FRANÇOIS

Secrétaire : Jean DONNARS

Délibération publiée le 10 / 07 / 2025

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA CANTINE ATTENANTE : APPROBATION DES ESTIMATIFS

M. le Maire présente l'évolution du projet de travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine, et les montants estimatifs prévisionnels corrigés. Le conseil municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les travaux de **rénovation de la salle des fêtes pour 200 876,47 € HT soit un montant prévisionnel de 241 051,76 € TTC.**

- APPROUVE la maîtrise d'œuvre par l'agence SAS FIGURAL Architectes pour la rénovation de la salle des fêtes pour un montant de **12 % du montant HT des travaux de rénovation de la salle des fêtes, soit un montant prévisionnel de 24 105,18 € HT soit 28 926,22 € TTC**

Soit un TOTAL prévisionnel pour les travaux rénovation de la salle des fêtes de 224 981,65 € HT soit 269 977,98 € TTC.

- APPROUVE, sous réserve de signature de l'option mise dans le marché, les travaux d'**aménagement d'un gîte à la place de la cantine, attenante à la salle des fêtes, pour 152 264,50 € HT, soit un montant prévisionnel de 182 717,40 € TTC.**

- APPROUVE la maîtrise d'œuvre par l'agence SAS FIGURAL Architectes pour l'aménagement d'un gîte pour un montant de **12 % du montant HT des travaux d'aménagement d'un gîte, soit un montant prévisionnel de 18 271,74 € HT soit 21 926,09 € TTC**

Soit un TOTAL prévisionnel pour les travaux d'aménagement d'un gîte de 170 536,24 € HT soit 204 643,49 € TTC.

- INVITE M. le Maire à communiquer ces nouveaux éléments auprès de l'État, de la Région et du Département de la Loire et du SIEL pour les demandes de subvention.

- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces à intervenir.

Fait à JARNOSSE, le 8 juillet 2025

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Jean DONNARS

